TRIBUNE LIBRE

TRANSITION CARBONE : COMMENT LES AÉROPORTS RELÈVENT LE DÉFI DU SCOPE 3 ?

© iStock

Par Env-isa,
cabinet de conseil spécialisé
dans l'environnement
et le développement durable
appliqués au secteur aéroportuaire.

Le programme *Airport Carbon Accreditation* (ACA), créé en 2009 par l'ACI Europe, vise à valoriser les efforts des aéroports pour gérer et réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Tout d'abord, en identifiant les sources d'émissions du scope 1 (émissions directes contrôlées) et du scope 2 (achat d'électricité, de chaleur ou de froid) et en mettant en place des actions visant à réduire leurs impacts. Ensuite, en s'engageant à suivre une trajectoire carbone alignée sur l'objectif du net zéro en 2050 pour les aéroports sur leur scope 3 (activités générées).

Les émissions de scope 3 représentent souvent plus de 90 % de l'empreinte carbone d'un aéroport : elles concernent principalement les déplacements des passagers, les avions au sol et en vol (LTO, *Full Flight*, APU) et les consommations des tiers. Depuis 2021, l'engagement des aéroports français et internationaux dans le programme ACA a marqué une forte augmentation aux niveaux 3, 4 ou 5. Ils cartographient ainsi leur scope 3 et définissent des stratégies de réduction à plus ou moins grande échelle. En janvier 2023, 17 aéroports français étaient engagés au niveau 3 ou supérieur contre 39 en janvier 2025.

La prise en compte des émissions de scope 3 dans une trajectoire carbone est essentielle pour un reporting de durabilité conforme aux nouvelles réglementations, notamment la CSRD. Cette directive impose une transparence accrue sur l'empreinte carbone, exigeant des entreprises, qu'elles mesurent, réduisent et communiquent leurs impacts générés. Cela se traduit notamment par un objectif de 55 % de réduction des émissions carbone en 2030 et de net zéro en 2050.

Ainsi, le défi n'est plus de cartographier ses émissions de scope 3 mais de comprendre comment les réduire et atteindre les objectifs des accords de Paris. Il devient important d'établir une trajectoire de réduction afin d'engager l'ensemble des parties prenantes composées des compagnies aériennes, des prestataires et des usagers. L'objectif est de promouvoir des pratiques durables : incitation aux carburants alternatifs, amélioration des infrastructures, optimisation des opérations aéroportuaires. Une trajectoire s'appuyant sur les feuilles de routes nationales (feuille de route de décarbonation de l'aérien) ou internationales (Destination 2050) ainsi que sur les études gouvernementales (SNBC 3, IFFSTAR), permet de fixer des objectifs clairs, suivre les progrès et répondre aux exigences réglementaires et sociétales.

En agissant sur le scope 3 dès maintenant, un aéroport s'inscrit comme un pionnier dans la transition écologique du transport aérien. ■

Partenaire d'une centaine d'aéroports dans le monde, Env-isa aide ces derniers à structurer et mettre en oeuvre des stratégies de réduction du scope 3, ainsi qu'à concevoir leur trajectoire vers le net zero.

Extrait de

aéroport lemag

N° 117
mars & avril 2025

Marketing aéroportuaire,

évolution et enjeux d'une discipline dans un secteur en mutation

www.aeroportlemag.fr